



COMMUNE D'ANGEOT

**EXTRAIT DU PROCÈS VERBAL DES DÉLIBÉRATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL EN DATE DU
JEUDI 22 SEPTEMBRE 2022**

Membres en exercice : 10

Présents : 7

Votants : 8

✓ Par suite d'une convocation en date du 13 septembre 2022, les membres composant le Conseil Municipal de la Commune d'Angeot étant assemblés en session ordinaire, se sont réunis, à la salle du conseil, le jeudi 22 septembre 2022, à 20 heures sous la présidence de Monsieur Michel NARDIN, Maire.

✓ Etaient présents : Gilles CORTINOVIS - Anne DUPUIS - François GIL - Thierry LOUVET - Stéphane NAEGEL - Michel NARDIN - Céline OPPENDINGER.

✓ Absente ayant donné procuration : Bernadette MARTINATO à Stéphane NAEGEL.

✓ Excusée : Pauline DONNA

✓ Absent : Éric PERIAT.

Conformément à l'article L 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il a été procédé à la nomination d'un secrétaire de séance pris au sein du Conseil : Monsieur Thierry LOUVET est désigné pour remplir cette fonction.

DÉLIBÉRATION N° 2022 - 35
DEMANDE DE SUBVENTION AU DÉPARTEMENT

Dans le cadre du plan d'aide aux communes proposé par le Département, Monsieur le Maire présente au conseil municipal le projet de mise en enrobés des trottoirs - phase 2.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- de prévoir les travaux de mise en enrobés des trottoirs
- d'autoriser Mr le Maire à déposer un dossier de demande de subvention auprès du Département du Territoire de Belfort dans le cadre des aides aux communes
- d'inscrire les montants nécessaires au budget primitif 2023
- d'autoriser Mr le Maire à signer tous les documents relatifs à ce projet

Pour extrait conforme au registre des délibérations du Conseil Municipal.
Certifié exécutoire compte tenu de la transmission en Préfecture le 23 septembre 2022, et de la publication le 23 septembre 2022.



Le Maire,
Michel NARDIN